



EN FRANCE ET DANS 39 AUTRES PAYS

L'association Attac est née en France le 3 juin 1998 avec comme objectifs, aux termes de ses statuts, de " produire et communiquer de l'information, ainsi que de promouvoir et mener des actions de tous ordres en vue de la reconquête, par les citoyens, du pouvoir que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle dans l'ensemble du monde. Parmi ces moyens, figure la taxation des transactions sur les marchés des changes (taxe Tobin). " C'est dire, d'une part, qu'elle s'est d'emblée assigné une mission d'éducation populaire orientée vers l'action contre la dictature des marchés, et, d'autre part, qu'elle place cette mission dans un cadre non seulement international, mais également internationaliste, la solidarité avec les sociétés des autres pays du monde se situant au centre même de sa démarche.

En France, Attac s'est rapidement développée : à la fin novembre 2001, elle comptait près de 28 000 membres à jour de leur cotisation (progression de 17 % par rapport à l'année précédente) et 230 comités locaux qui animent ses activités dans toutes les régions, y compris outre-mer.

Preuve que cette configuration associant réflexion et action contre les dogmes libéraux répondait à un besoin dépassant largement les frontières françaises, des structures Attac se sont créées spontanément dans de nombreux autres pays. On en compte actuellement 39, constituées ou sur le point de l'être, qui se répartissent géographiquement comme suit.

- Afrique : Burkina-Faso, Cameroun, Maroc, Mali, Sénégal, Tunisie.
- Amérique latine : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa-Rica, Equateur, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Uruguay, Venezuela.
- Amérique du Nord : Québec
- Asie : Japon
- Europe : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays Bas, Pologne, Portugal, Norvège, Royaume-Uni (Irlande du Nord), Serbie, Suède, Suisse.

Si toutes ces organisations se reconnaissent dans la plate-forme du mouvement international Attac, adoptée en décembre 1998, chacune a également son histoire et son mode de fonctionnement propres. Il s'agit d'un réseau sans tête de réseau, au sein duquel l'information circule de manière permanente grâce à des outils mis en commun : documents de travail, site et journaux électroniques multilingues (<http://attac.org>), grâce aussi à des rencontres continentales et mondiale (à l'occasion du Forum social mondial de Porto Alegre). Toutes ces organisations utilisent le même logo rouge et blanc que l'on retrouve également sur les drapeaux et banderoles dans les grandes mobilisations sur tous les continents.

En Europe, que ce soit à Millau, Nice, Göteborg, Barcelone, Gênes, ou Bruxelles, Attac a fait la preuve de sa capacité de mobilisation militante contre les politiques ultralibérales des institutions financières internationales, du G8 et de l'Union européenne.

L'UNITÉ

SNUI

L'HEBDOMADAIRE DU SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

PARIS LE 19/02/02

Nous publions dans ce supplément à l'Unité l'intégralité du manifeste d'ATTAC adopté le 19 janvier lors d'un grand rassemblement à Paris en présence de 6000 personnes.

Membre fondateur de cette association, avec bien d'autres organisations et individus de tous horizons, le SNUI tient à vous fournir toute l'information possible sur ce qu'il faut bien appeler un mouvement porteur d'espoir pour les grandes solidarités.

Le cynisme ultralibéral provoque des colères, irrite, scandalise, mais à ATTAC on veut aller plus loin, on veut montrer qu'un autre monde est possible, que l'humanisme n'est pas mort, qu'il existe des solutions alternatives.

Partout l'action devient possible contre la pensée économique unique et ses dévastations.

Ce mouvement qui déplace les lignes...

En bientôt quatre années d'existence, Attac a élaboré des analyses – chaque jour malheureusement confirmées – des méfaits de la mondialisation libérale, mais elle ne s'y est pas cantonnée. L'association a aussi porté des alternatives devant l'opinion, les élus, les gouvernements et les organisations internationales. De Seattle, en novembre 1999, à Porto Alegre, en janvier 2002, Attac a été et continuera d'être présente dans toutes les grandes mobilisations des mouvements sociaux et dans tous les lieux où l'on réfléchit et agit pour montrer qu'un autre monde est possible". Elle va également se faire entendre dans les débats électoraux qui vont s'instaurer en France. Mais elle le fera à sa façon.

Attac, en effet, n'est pas un parti ; aucun de ses responsables ne brigue un mandat ; aucun candidat ne sera présenté ou soutenu par elle. Cependant, parce qu'elle est un mouvement d'éducation populaire ne dissociant pas la réflexion de l'action, elle entend jouer un rôle de stimulateur démocratique dans les échanges qui rythmeront les six premiers mois de l'année 2002. Comment ? Non pas en sollicitant les candidats et les partis pour des dialogues à huis clos, mais en s'adressant directement aux citoyens. C'est eux que nous voulons convaincre que les politiques actuelles ne sont pas les seules possibles et que, partout sur la planète, nous sommes des centaines de millions à penser ainsi. Et ce avec encore plus d'urgence après les événements du 11 septembre, tant les dynamiques militaristes, anti-sociales et attentatoires aux libertés qu'ils ont opportunément servi à justifier

n'ont fait qu'aggraver les problèmes que connaissait déjà le monde le 10 septembre. Nous souhaitons œuvrer à ce que les esprits, conditionnés par près d'un quart de siècle de bourrage de crâne libéral, recommencent à fonctionner librement. Idéologie vieille de deux siècles et hâtivement fardée aux couleurs de la modernité, le libéralisme, qui tient encore le haut du pavé chez les décideurs, est pourtant en perdition intellectuelle. En Argentine il vient de déposer son bilan après avoir pulvérisé la société et plongé des millions de citoyens dans la pauvreté et le chômage.

Plus jamais ça ! Ce cri des démocrates libérés de la terreur des dictatures militaires vaut aussi pour les citoyens aspirant à s'affranchir de la dictature des marchés. C'est pourquoi Attac milite pour la taxation de la spéculation financière, en particulier pour la taxe Tobin sur les opérations de change ; pour la disparition des paradis fiscaux, bancaires et judiciaires, arrière-cours cyniques et honteuses de la globalisation financière, et repaires de la grande criminalité et de la délinquance en col blanc ; pour l'annulation de la dette publique du tiers-monde – d'ailleurs déjà remboursée plusieurs fois –, assortie du retour à leurs peuples des gigantesques sommes détournées et placées à l'étranger par des dirigeants corrompus et dictateurs de tout acabit.

En France aussi, cette même logique financière est à l'œuvre. Attac lui oppose des pistes de résistance et des alternatives. À chacun(e) de s'en emparer, de les discuter, de les mettre en débat, et, pourquoi pas, de nous rejoindre pour contribuer – en sollicitant le poète – à faire d'Attac ce " mouvement qui déplace les lignes ...



attac

SE RÉAPPROPRIER L'AVENIR

La France est un membre important de l'Union européenne et elle peut contribuer à infléchir ses politiques, voire, dans certains cas, à les mettre en échec, notamment à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle dispose d'un siège d'administrateur au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale ; elle est membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) où les décisions se prennent par consensus et requièrent donc sa voix ; elle fait partie de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan), régie en théorie par la même règle de l'unanimité ; elle est membre titulaire du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU). Bref, elle dispose d'une large panoplie d'instruments dont bien peu de gens, et même pas les parlementaires, savent vraiment l'usage qu'elle en fait.

C'est pourtant au sein de ces instances (dont la plupart ont pour unique objectif de promouvoir et d'encadrer la mondialisation libérale) que se prennent les décisions structurantes non seulement pour la France elle-même, mais aussi pour de très nombreux pays, en particulier ceux en développement. Et ces décisions sont ensuite présentées à l'opinion comme celles, contraignantes, de "Bruxelles", de l'OMC, du FMI, de la Banque, de l'OCDE, etc., comme s'il s'agissait-là d'entités extérieures auxquelles il n'y aurait d'autre choix que de se soumettre, alors même que des représentants du gouvernement français les ont explicitement approuvées.

■ **Il est donc grand temps de placer ces institutions sous les projecteurs de l'opinion** et de demander des comptes à ceux qui, en notre nom, décident des politiques qui y sont menées. Car c'est effectivement là que les choses sérieuses se passent !

Si, en 2002, Attac contribue à mettre en débat la politique de la France, et plus particulièrement celle du ministère des finances au sein ces organisations, afin de la ramener dans le giron des élus, l'association n'aura pas failli à sa mission d'éducation populaire et parlementaire !

Tout doit commencer par les mécanismes de décision de l'Union européenne, car les affaires communautaires sont de plus en plus des affaires françaises, belges, espagnoles, allemandes, etc. Il est peu de domaines où les politiques nationales restent entièrement autonomes – même, à la limite, lorsque ce serait possible. En revanche, dans un nombre croissant de cas, elles sont seulement la traduction, dans un pays donné, de décisions prises soit à quinze par les gouvernements, soit par des instances indépendantes échappant à tout contrôle citoyen : Commission, Banque centrale européenne. Et, en règle générale, la moulinette communautaire, à quelques exceptions près, fonctionne comme une implacable machine à libéraliser, à privatiser et à flexibiliser, indépendamment des aspirations des populations. Ainsi, par une alchimie à rebours, l'attachement général des opinions aux services publics se transforme en politiques communautaires de laminage de ces mêmes services publics...

■ **Quelles que soient les institutions que chacun souhaite pour l'avenir de l'Europe** (et les points de vue sont légitimement divers à ce sujet), il est urgent d'y introduire une forte dose de contrôle des élus. Des élus nationaux en premier lieu, des élus européens également pour ceux qui privilégient une logique de type fédéral. Des solutions exist-

tent, à condition qu'existe aussi la volonté politique. Ne nous faisons cependant pas d'illusions : la quasi totalité des dirigeants (qu'ils soient au pouvoir ou aspirent à y accéder) sont parfaitement à l'aise dans la configuration actuelle. Dans les décisions européennes, ce sont en effet les exécutifs nationaux qui, juxtaposés (ils forment ainsi le conseil des ministres de l'UE), constituent le véritable législatif communautaire, le Parlement européen ne jouant qu'un rôle très limité. Ce système, au passage, permet de faire "avalier", par le truchement de l'UE, des mesures impopulaires que les gouvernements auraient du mal à faire adopter sur le plan national.

Si les mécanismes de décision de l'UE accusent un considérable déficit démocratique, ceux régissant les positions que prennent les gouvernements dans les institutions financières internationales relèvent, eux, pratiquement du secret. Quant on connaît le rôle catastrophique joué par la Banque mondiale et le FMI dans la plupart des pays en développement, on est en droit de savoir quelles mesures l'administrateur français de ces deux institutions (dont la France détient 5 % du capital) soutient ou combat. On connaît malheureusement la réponse : alignement systématique, comme les autres pays européens, sur les positions de Washington. En Asie, en Afrique, en Amérique latine, les peuples saignés à blanc par le poids de la dette externe et, en conséquence, victimes des programmes d'ajustement structurel et de leurs "conditionnalités", s'en prennent à juste titre à la Banque mondiale et au FMI. Mais il seraient en droit de mettre également en accusation les gouvernements qui y font la loi dont le gouvernement français.

■ **Ces décisions sont la chasse gardée du ministère des Finances.** Les parlementaires n'ont droit, et seulement depuis peu, qu'à un rapport annuel parfaitement insipide établi après-coup par ce même ministère. Cette situation est intolérable et met les mouvements sociaux, tout comme les élus, en porte-à-faux avec ceux des pays avec lesquels ils veulent manifester leur solidarité. Si nous voulons être conséquents, la première de ces solidarités est d'exiger un contrôle parlementaire public, et en temps réel, des positions des représentants du gouvernement français, lui-même assorti de mécanisme d'information en direction des mouvements citoyens. La création d'une structure permanente, du type des actuelles Délégations pour l'Union Européenne des deux assemblées, pourrait permettre d'exercer cette mission. Cette dernière ne se limiterait pas à la Banque et au FMI : elle s'étendrait évidemment à l'OMC et à l'OCDE – postes avancés de la mondialisation libérale –, mais aussi à l'OIT, à l'OMS, à la FAO, au PNUD, à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et à des dizaines d'autres institutions multilatérales où se prennent des décisions qui nous affectent directement, mais que personne, à part le ministère directement concerné, ne contrôle, ni même ne connaît.

■ **Il y a là un gigantesque champ pour l'exercice de la démocratie**, tant représentative que participative, pratiquement laissé en friche par les structures et les pratiques actuelles. Ce champ est international. Se l'approprier, pour les élus comme pour les citoyens, c'est quitter le territoire de la politique spectacle et du jeu d'ombres hexagonal, et pénétrer dans le véritable saint des saints des enjeux de pouvoir.

UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE ...

UN MONDE JUSTE

■ Repenser l'organisation sociale autour du travail

La France, l'Europe, comme tous les pays de l'OCDE, sont rongées par le chômage et une précarité multiforme. Ces deux maux découlent de la financiarisation des économies. Celle-ci entraîne un terrible cercle vicieux : la bulle financière s'alimente des gains de productivité qui ne sont plus redistribués aux salariés ; les salaires sont écrasés tandis que la productivité augmente, de telle sorte que s'opère un énorme transfert de revenus de la masse salariale vers le profit. Cette austérité salariale engendre à son tour une croissance médiocre ; les profits ne trouvent pas à s'investir et sont alors recyclés sous forme de revenus financiers. D'où la pression constante des employeurs pour réduire le "coût du travail" et les "charges sociales", pression qui se traduit par une précarisation des conditions générales d'emploi.

Avec les licenciements de convenance boursière, les affaires Michelin et Danone ont montré le lien entre la spéculation financière et les suppressions d'emplois.

À cette spirale régressive, il faut oser opposer la revalorisation de la rémunération du travail. L'idée que le plein emploi serait une utopie passiste n'est que la feuille de vigne d'un discours conservateur, recouvrant les intérêts corporatistes de groupes opposés à toute perspective de modification de la répartition des revenus.

Or une véritable réduction du temps de travail, créatrice d'emplois, comme le bon fonctionnement des retraites par répartition, suppose une baisse de la part des revenus financiers. Tout retour au plein emploi implique donc un réajustement de la part des salaires dans le revenu national.

C'est cette demande qu'opposent les salariés, comme les privés d'emploi, aux prétentions du Medef, en revendiquant un statut de salarié qui les garantirait contre la précarisation et l'émiettement.

■ Des services publics à défendre et à améliorer

Si les services publics ne sont pas parfaits, ils dessinent l'architecture d'une "autre organisation sociale" possible. Garants d'égalité d'accès, d'égalité devant les tarifs, d'égalité de traitement enfin, ils démontrent que certaines activités peuvent échapper aux impératifs de la rentabilité financière immédiate. Ils le font avec succès : en France, les réseaux de transport, de communication, d'énergie, le système de santé publique – estimée par l'Organisation mondiale de la santé comme le meilleur du monde –, l'éducation, sont, malgré les agressions qu'ils subissent, extrêmement performants.

L'enjeu financier est énorme ; publics, ces services soustraient des sommes faramineuses aux jeux purement spéculatifs et remplissent un rôle décisif pour que la logique du profit ne l'emporte pas sur l'intérêt général dans des domaines essentiels de la vie sociale. C'est pour ces raisons qu'ils sont attaqués sans relâche par les intérêts privés. Au plan européen, les ouvertures à la concurrence, impulsées par la Commission et décidées par les gouvernements, nourrissent un processus de dégradation et de dépérissement comme au Royaume-Uni. Les entreprises publiques, elles, se transformant progressivement en multinationales avec comme aboutissement logique la perspective de leur privatisation (EDF, GDF, SNCF).

Plus généralement, l'OMC avec son Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), se place en première ligne pour privatiser toutes les activités de service. Pour l'OMC, ces activités ne sont que des marchandises, même les plus fondamentales comme la santé ou l'éducation. Faire échec à cette rapacité exige de redonner toute sa valeur à la notion d'intérêt public.

■ **L'éducation mise aux enchères ?** La privatisation généralisée de l'éducation est un objectif inscrit dans l'article 1 de l'AGCS. Cette course à la marchandisation prend des aspects

très diversifiés selon les pays, les continents ; mais son objectif est toujours double : économique et idéologique. Comme l'indique la Charte de Porto Alegre pour l'éducation publique, cette logique de domination se tisse d'inégalités sans fin : privilège des riches sur les pauvres, du Nord sur le Sud, préférence à la scolarisation des garçons au détriment des jeunes filles...

En France, compte tenu de la spécificité de son système éducatif – fondé sur l'école laïque et publique –, c'est de l'intérieur même du secteur public que se mène l'offensive libérale, toujours en référence aux "valeurs de l'entreprise", ramenées aux seules valeurs... des employeurs. Ainsi justifie-t-on pêle-mêle l'intrusion dans l'école de la publicité pour des marques multinationales, l'utilisation de mallettes pédagogiques vantant les activités de telle société ou telle banque. Ces dogmes libéraux appliqués à l'école sur fond de chômage ont largement nourri des inégalités massives entre établissements, l'échec scolaire et une perte de repères culturels. La défiance vis-à-vis de l'institution scolaire, la violence qui trop souvent l'exprime, en sont quelques-uns des symptômes les plus inquiétants. Ce n'est qu'en rompant avec ces dogmes qu'il sera possible de renouer avec une éducation pour toutes et tous.

■ L'impôt, ce pelé, ce galeux... outil de justice et de solidarité

Qui dit intérêt public, services publics, dit également financement public. Les libéraux dénoncent l'impôt comme un facteur de stagnation sociale, étouffant l'initiative individuelle. Et nos gouvernements de promettre "moins d'impôts" ! C'est pure démagogie. L'impôt doit servir à financer les dépenses socialisées, répondant à la satisfaction des besoins collectifs. C'est seulement au regard de la satisfaction de ces besoins sociaux que l'on peut déterminer si, oui ou non, il y a "trop d'impôts".

Encore cet impôt doit-il être équitablement prélevé. Contrairement à ce qui se pratique aujourd'hui, la justice fiscale exigerait que plus les citoyens disposent de facultés contributives (revenus et patrimoines) et plus ils contribuent au financement de la dépense publique. Notre système, caractérisé par sa faible progressivité, en est loin ! Il se singularise par la faiblesse du poids de l'impôt sur le revenu qui, avec l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), constituent les seuls modes d'imposition progressive. Ces impôts représentent 13 % du produit intérieur brut en moyenne

européenne, 32 % au Danemark et seulement 9,5 % en France ! Particulièrement injuste, puisque le contribuable redevable de l'ISF acquitte le même montant d'impôt que le «érémiste» lorsqu'il achète un bien taxable, la taxe sur la valeur ajoutée constitue la première ressource fiscale (45 %). L'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune devraient, au contraire, être alourdis et appliqués à l'ensemble des sources de richesses existantes, en réduisant l'inégalité de taxation entre le travail et le capital.

Car l'impôt sur les sociétés (de l'ordre de 250 milliards de francs), rapporte

moins que l'impôt sur le revenu (de l'ordre de 300 milliards de francs). Au vu de la progression des profits des entreprises, il serait juste d'en augmenter le taux d'imposition et de le diversifier selon les modalités de réalisation des profits. Une taxation plus importante sanctionnerait alors les bénéfices obtenus sans production de richesses (revenus financiers, opérations spéculatives...). Les entreprises produisant de fortes valeurs ajoutées sans recours au facteur travail, ou avec un fort volume de travail précaire, devraient également être davantage taxées.

répartition de faire face aux nouveaux besoins de financement. Pourtant, toutes les études indiquent qu'une augmentation minime (au maximum de 0,37 point par an, selon le rapport du Conseil d'orientation des retraites) des cotisations patronales permettrait de maintenir le niveau actuel des pensions par rapport aux salaires. Car, si rien n'est fait, les évolutions en cours aboutiraient en 2040 à une baisse relative importante, de l'ordre de 20 %, du niveau des pensions. Une augmentation des cotisations doit être d'autant plus relativisée que la part des salaires dans la valeur ajoutée (la richesse créée par les entreprises) a baissé de 10 points ces vingt dernières années. Des marges de manœuvre importantes existent donc. Un rééquilibrage de la part des salaires aurait d'ailleurs des effets neutres sur la compétitivité des entreprises, à condition d'être compensé par une baisse des dividendes des actionnaires. Or ceux-ci n'ont cessé d'augmenter année après année. Le catastrophisme n'est donc pas de mise, et la retraite par répartition a un avenir, à condition qu'on la défende. Car celle-ci est partie prenante du fonctionnement démocratique et solidaire de notre société. Dans le régime par répartition, ce n'est pas l'état des marchés financiers qui détermine le montant des retraites, c'est la société qui décide politiquement quelle est la part de la richesse produite qui doit aller aux personnes âgées. Un tel système peut donc permettre à toutes et à tous de décider consciemment de la forme que doit prendre la solidarité entre les générations.

UN MONDE SOLIDAIRE

■ Au Nord comme au Sud, requinquer la santé

On l'ignore trop souvent mais certaines cliniques sont aujourd'hui cotées en Bourse. Ces entreprises d'un type particulier, où le patient constitue la matière première, coûtent évidemment plus cher que l'hôpital, mais réclament en permanence de substantiels crédits publics au titre du « fonctionnement ». Cette situation permet d'imaginer ce que serait un système de santé totalement abandonné à la logique marchande.

De fait, les intérêts des multinationales de la pharmacie, conjugués à d'importants corporatismes et aux logiques strictement gestionnaires des pouvoirs publics conduisent à un système de soins de plus en plus exclusif, coûteux et déficient. Centrée sur la réparation, le rafistolage, cette médecine et ses institutions ignorent trop souvent la réalité des conditions de vie et de travail et ramène trop souvent la santé à la prescription de soins, quantifiable et « profitable ».

Cette logique est poussée à l'extrême par l'OMC qui programme la marchandisation de la santé, la généralisation de l'utilisation de personnels soignants immigrés et « meilleur marché », l'abaissement continu des « coûts » de santé (fermetures de petits établissements, de maternités, réduction du nombre de lits, mise en concurrence des établissements, etc.) Cette logique marchande rend difficile la mobilisation de moyens financiers face au Sida et aux autres pandémies. Ainsi, pour sauvegarder ses intérêts financiers, l'industrie pharmaceutique a été jusqu'à vouloir interdire au Brésil et à l'Afrique du

Sud la fabrication de médicaments génériques à moindre coût. La mobilisation de l'opinion publique internationale sur ce sujet a permis de timides avancées lors de la conférence de l'OMC à Doha. Mais la situation actuelle reste dramatiquement en deçà des besoins des pays du Sud. À leur façon, les pays « riches » souffrent des mêmes politiques : dès lors que le principe de solidarité face à la maladie est remplacé par le principe de solvabilité, celui qui peut payer est soigné à hauteur de ses moyens financiers. Les autres sont confiés aux bons soins d'un minimum santé aléatoire. D'où les attaques, notamment par le patronat de l'assurance contre notre système de protection sociale, basé sur la solidarité via les cotisations sociales et l'action mutualiste.

■ D'une génération à l'autre, des retraites en or massif

En France, l'argent des retraites échappe encore, pour l'essentiel, aux marchés financiers. On comprend que les 1 100 milliards de francs annuels distribués aux retraités fassent saliver banquiers et assureurs. D'où leur lobbying forcené pour la création de fonds de pension, dont la déconiture boursière actuelle montre la vulnérabilité. Non content de vouloir mettre la main sur l'argent des systèmes de retraites, le patronat milite aussi pour les dénaturer. D'abord en réclamant un nouvel allongement de la durée de cotisation pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein. Les arguments mis en avant sont de nature démographique : l'augmentation du nombre de retraités ne permettrait pas au système actuel par

■ Penser et construire des alternatives économiques

Pour la pensée unique libérale, l'économie est une science qui ne souffre ni discussion, ni alternative, ni expérimentation : point de salut hors du marché. C'est pourquoi elle condamne – avec plus ou moins de nuances en fonction du moment, du contexte – tout ce qui interfère avec son orthodoxie : services publics, secteur mutualiste, mouvement coopératif... tous concepts et expériences qui conjuguent économique et social en tenant compte de facteurs tels que le respect des personnes, la préservation de l'environnement, des ressources naturelles, une juste répartition

des richesses.

Ce secteur diversifié, souvent qualifié d'économie sociale et solidaire, parce qu'il défend des principes démocratiques et participatifs, peut favoriser des réappropriations citoyennes du local au global. Ces formes d'organisation de production de biens et de services, qui existent dans les pays du Sud comme dans les pays du Nord, coopératives, associations, mutuelles, démontrent qu'économie ne rime pas fatalement avec surexploitation, spéculation, délocalisation, licenciement. Leurs activités sont au service des territoires et de leurs populations et ne priorisent pas la logique financière.

Parce qu'elles existent sous des formes juridiques particulières, ces formes d'entreprises alimentent une réflexion pratique sur le statut de la propriété sociale, et indiquent que des alternatives sont possibles : solidaires et équitables, respectueuses de normes sociales et environnementales, du principe d'égalité hommes-femmes, et ce, partout dans le monde.

Cette pluralité des démarches économiques, la mise en place de dispositifs législatifs et fiscaux spécifiques et les règles d'attribution des marchés publics constituent donc autant d'enjeux pour la construction, ici et maintenant, d'une économie solidaire.

UN MONDE DURABLE

■ Quand la marchandisation menace la planète

Au sein des pays riches, la multiplication des risques industriels et sanitaires liés à l'absence de précautions et de protections et au démantèlement des régulations publiques, rend encore plus probables les catastrophes du type Erika, AZF et autres vaches folles. Au sein des pays pauvres, les plus démunis sont les premiers à pâtir de la détérioration de l'environnement. Pourtant, les plans d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale leur imposent de sacrifier leurs terres vivrières et leurs forêts pour produire des biens exportables afin d'honorer le service de la dette.

Dans ce contexte, les conférences internationales se succèdent mais ne débouchent que sur de mauvais compromis. Ainsi le Protocole de Kyoto entériné en 2001 prévoit-il de confier à une bourse des droits à polluer une protection de la planète que la loi du marché précisément galvaude. Aucune sanction n'est prévue et, sous couvert d'une aide au développement « propre » des pays pauvres, les pays riches se voient dispensés des deux tiers des efforts qu'ils devraient accomplir en leur sein.

Il faut enrayer cet engrenage suicidaire. Le droit de propriété collective universelle des biens vitaux et des ressources épuisables est inaliénable. Des instances internationales démocratiques doivent en assurer le respect. À cette fin, des normes doivent être établies dans chaque

domaine au fur et à mesure de l'avancée des connaissances. Elles seront accompagnées d'obligations spécifiques à chaque État en fonction du niveau de développement, et le cas échéant, assorties de sanctions.

L'utilisation des outils économiques telles les écotaxes qui visent à faire payer les pollueurs et à infléchir les modes de consommation, doit être impérativement associée à des politiques structurelles pour modifier les processus productifs. Par exemple, une taxe sur le transport par route ne sera efficace que si le rail est simultanément développé.

La recherche d'une croissance économique n'a de sens que si celle-ci conduit à un mieux-être de tous les humains, et si elle préserve les chances de nos descendants. N'importe quelle croissance n'est pas souhaitable. Celle qui garantit des emplois de qualité et la préservation des écosystèmes doit être privilégiée ; celle qui précarise et dévaste doit être abandonnée.

■ L'eau, bien commun à sauvegarder

L'eau est indispensable à la vie. Cela suffit à la différencier profondément d'une marchandise. Tout être humain devrait ainsi pouvoir accéder à une eau de qualité, en quantité nécessaire à sa vie et à ses activités. On en est loin : un habitant de la terre sur trois n'a pas accès à l'eau potable, cependant qu'en moins d'un demi-siècle, le contrôle et la vente du précieux liquide sont devenus source de puissance et d'enrichissement pour

un petit nombre d'empires financiers. À cet égard, la France joue un rôle particulier. Trois multinationales (Vivendi, Suez, Saur-Bouygues) se partagent, par concessions d'affermage, 77 % de la distribution d'eau potable et une part croissante des autres services de salubrité (assainissement et collecte des déchets urbains).

En France, ces entreprises vendent l'eau 20 % plus cher, en moyenne, que les communes et les syndicats mixtes assurant la distribution en régie directe. Les bénéficiaires qu'elles en tirent leur permettent de bâtir des empires diversifiés en particulier dans le domaine de la communication ; au plan mondial, elles accaparent les services de l'eau dans des dizaines de pays. Vivendi et Suez sont, dans ce secteur, aux premiers rangs mondiaux.

Dans les pays « riches », l'agriculture et l'élevage industriels se montrent voraces en eau d'irrigation et particulièrement polluants ; dans les pays du Sud, l'eau est tout à la fois utilisée pour soutenir une croissance polluante, notamment avec les barrages, et comme outil de domination militaire.

Il est donc important de soutenir les initiatives qui visent à limiter le racket des compagnies fermières, à récupérer la gestion de l'eau. Au plan mondial, la réappropriation publique de la maîtrise de l'eau passe par un contrat mondial de l'eau. À ce titre, la France doit exiger que l'eau, bien commun de l'humanité, soit exclue des négociations de l'AGCS.

■ La démocratie se lit aussi dans l'assiette

Baisse constante de la population paysanne, crises sanitaires à répétition, désertification rurale et dégradation du paysage bocager : tout indique qu'il est temps d'imaginer un autre modèle d'agriculture, dégagé des choix productivistes qui prévalent aujourd'hui en France et en Europe.

Ces choix imposent une agriculture à bas prix, écrasent le revenu du travail paysan et s'inscrivent uniquement dans une logique d'échanges commerciaux concurrentiels. Cette vision est dévastatrice à tous égards.

Au Sud, elle déstabilise les marchés locaux et ruine les agricultures vivrières, réduisant d'autant toute souveraineté alimentaire ; au Nord, elle institutionnalise une dualité malsaine dans les types d'alimentation. D'un côté, des produits agro-industriels, dangereux à maints égards, de l'autre quelques niches de qualité pour les consommateurs plus aisés.

Le métier de paysan rassemble en fait trois fonctions : produire des biens alimentaires en quantité et en qualité suffisantes, assurer une dimension et un lien social par la création de l'emploi, préserver, enfin, les ressources naturelles et la biodiversité afin d'assurer la transmission du patrimoine commun de l'humanité aux générations futures.

La construction d'une société démocratique se joue aussi dans l'assiette !

C'est pourquoi les manipulations génétiques, les OGM, les brevets sur le vivant dans l'agriculture (qui visent à assujettir agriculteurs et consommateurs aux seules lois du marché, et dans les mains de quelques firmes semencières planétaires) sont inacceptables. Interdire le brevetage du vivant, patrimoine inaliénable et commun de l'humanité passe obligatoirement par l'abrogation de la directive européenne de transposition.

La France, l'Europe, doivent reconnaître aux paysans le droit de ressemer leurs graines et prendre en considération leur travail et celui des communautés pour sauvegarder la biodiversité.

■ Défendre la culture pour une humanité plurielle

En décrétant la fin de l'"exception culturelle française", Jean-Marie Messier, le patron de la multinationale Vivendi, a relancé le débat sur la marchandisation de la culture.

En France, pour protéger la création artistique et la distribution (le réseau des libraires en particulier), des mesures ont été prises par les pouvoirs publics, certains pays européens se dotant de lois similaires.

Il s'agit, en particulier, du prix unique du livre, de l'instauration d'une politique de quotas européens et nationaux dans la diffusion audiovisuelle (pour la musique comme pour les films), de l'obligation pour les chaînes de télévi-

sion (et surtout Canal +, seule chaîne payante sur le réseau hertzien) de participer à la production cinématographique, et de l'affectation d'une part du prix du billet d'entrée dans les salles de cinéma à la production européenne.

Ces mesures ont eu des effets positifs. Le renouveau du cinéma français, par exemple, n'aurait pas été possible sans les aides à la création que les sommes dégagées ont permis de distribuer.

Certes, des questions nouvelles sont soulevées, par exemple, par les échanges d'œuvres musicales permis par Internet. Mais ce qui, au plan européen, devrait guider toute réforme, c'est la possibilité d'élargir encore la diffusion artistique, grâce à des coûts accessibles, tout en garantissant aux auteurs et créateurs les moyens de poursuivre leur activité.

Les préoccupations des multinationales et des grands groupes sont portées de manière significative par l'offensive de Jean-Marie Messier. Celui-ci voudrait en finir avec les obligations de Canal + et, plus généralement, faire sauter le système spécifique d'aide au cinéma français pour faciliter la diffusion des produits américains, déjà omniprésents, dont il est aujourd'hui un des producteurs. Les artistes et créateurs français ont relevé le défi et engagé le combat.

Nous sommes avec eux.

DANS L'ACTION PAR DELÀ LES FRONTIÈRES

Rappelons une évidence : la mondialisation libérale est... mondiale. Les résistances à lui opposer et les alternatives à élaborer contre elle ne peuvent donc, pour être efficaces, que se situer au même niveau. Cela ne signifie en rien que les échelons intermédiaires – en ce qui nous concerne, européen et français – perdraient

de leur importance : si la définition des objectifs est transfrontières, leur mise en œuvre s'effectue dans des situations nationales spécifiques, sans mode d'emploi unique.

D'emblée, Attac situe donc sa réflexion et son action à l'échelle internationale. Face à une finance globalisée, les mesures de régulation et de redis-

tribution à imposer doivent en effet avoir une assise géographique et une masse critique suffisantes. C'est pourquoi, dans une première étape et en prélude à son extension au reste du monde, nous avons toujours plaidé pour une zone Tobin en Europe, et pas seulement en France.

À cet égard, le vote, par l'Assemblée nationale, d'un amendement mettant en œuvre cette mesure, mais la subordonnant à l'accord des autres Parlements concernés, ne doit pas être lu comme une manière de "botter en touche". C'est un vrai succès politique et un point d'appui très important pour nos partenaires européens qui, chacun dans son pays, se battent pour faire prendre la même décision.

Cette même démarche vaut pour nos principales autres campagnes.

L'annulation de la dette publique du tiers-monde a fait l'objet, en 2000, d'une campagne mondiale de Jubilé 2000 à laquelle nous nous sommes associés en essayant d'agir en France, là où nous disposons de leviers et de moyens de pression : sur notre propre gouvernement. Avec, dans la mesure de nos moyens, un accompagnement de formation et d'information. Compte tenu de la situation argentine et, demain, turque ou autre, la question de la dette est devenue encore plus explosive, et elle pose pour nous le problème, évoqué en première page de ce Manifeste, du contrôle démocratique des positions prises par le gouvernement français au FMI et ailleurs. Elle aggrave aussi la situation des femmes, particulièrement victimes des politiques néolibérales, et souvent aiguillons les plus dynamiques des luttes menées pour les contrecarrer. D'où le soutien d'Attac aux initiatives de la Marche mondiale des femmes.

Logique identique pour l'exigence de suppression des paradis fiscaux, bancaires et judiciaires. L'Europe, au sein de laquelle prolifèrent ces zones hors-la-loi, est apparue comme le cadre le plus pertinent. Nos efforts à la fois de formation (par les travaux et les publications du Conseil scientifique) et d'action à Andorre, Jersey, Luxembourg et Monaco sont là pour en témoigner.

■ **Les dossiers de l'OMC**, eux, combinent intimement les dimensions locale et nationale, communautaire et internationale. Dans la mesure où il existe une politique commerciale unique de l'Union européenne, mais où celle-ci est fixée par les États membres, c'est auprès de ces derniers que nous pouvons

intervenir dans nos pays respectifs.

C'est pourquoi, à l'occasion de la négociation du traité de Nice en décembre 2000, nous nous sommes battus pour préserver le vote à l'unanimité dans le mandat donné à la Commission en matière de commerce des services, en priorité dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la culture. Faute de quoi nous aurions perdu un précieux levier d'action face à la propension libre-échangiste de la majorité des autres membres de l'UE.

Notre prochain combat contre les menaces que fait peser l'OMC portera très certainement sur les OGM. Le gouvernement Bush, en effet, après avoir engrangé les succès de Doha, veut maintenant aller plus loin, et très vite : il a manifesté sa volonté de contraindre l'UE d'accorder des autorisations d'importation de nouveaux produits transgéniques afin de satisfaire les appétits de profit de ses multinationales de l'agro-chimie. Le moins que l'on puisse dire, en la matière, c'est qu'il ne faut pas compter sur la fermeté de la Commission européenne. Cependant, comme la décision relève, en dernière instance, des 15 États membres, il appartient aux candidats aux prochaines élections de nous dire sans attendre quelle attitude ils adopteront sur ce sujet : autorisation ou pas autorisation ?

On voit bien que le cadre de nos actions est le plus souvent communautaire ou international, car ce sont là les niveaux pertinents de la décision. Cependant, dans chaque cas, cela implique prioritairement que nous commencions à nous mobiliser en France. Et que nous le fassions tous ensemble.

Attac, à cet égard, adopte en permanence un comportement ouvert et unitaire en recherchant les convergences avec les autres forces poursuivant les mêmes objectifs. La présence, parmi nos membres fondateurs, d'associations et de syndicats très variés est, de ce point de vue, un atout particulièrement précieux. Il nous permet de bénéficier de leurs engagements propres, de leur capital d'expertise et d'expérience de lutte, acquis au fil des années.

■ **Au plan international**, prévaut la même logique. Nous prenons les mouvements partenaires tels qu'ils sont, leur nature et leur objectifs généraux différant considérablement d'un cas à l'autre. La mise en place d'un réseau de structures Attac, déjà présentes dans 40 pays, est évidemment un «plus» considérable dans cette stratégie. Beaucoup de ces structures jouent le même rôle qu'Attac France : celui d'un pôle de rassemblement des énergies militantes, pluraliste et ne "roulant" pour personne. Il est d'ailleurs frappant d'y constater partout deux caractéristiques communes avec les nôtres : un profil de mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action, et la capacité d'attirer à elles des femmes et des hommes qui ne se reconnaissent pas forcément dans l'adhésion à un parti, voire à un syndicat. Attac incorpore ainsi à la lutte contre la mobilisation libérale et à l'élaboration d'alternatives, des forces qui n'avaient pas trouvé jusque-là de cadre approprié à leur désir de penser et d'agir ensemble.

■ **Le Forum social mondial de Porto Alegre**, à la conception duquel Attac a pris une part importante, est le débouché, cette fois-ci planétaire, de la volonté partout présente de globaliser les luttes, les espoirs et les propositions. S'y retrouvent de plain-pied, et venus du monde entier, syndicats, associations et ONG, ainsi que les élus du suffrage universel.

Nous ne craignons absolument pas ce dialogue de proximité avec les responsables politiques, dans le respect réciproque de l'identité et des responsabilités de chacune des parties : il n'aliène en rien notre indépendance à leur égard, et il peut les inciter à mieux prendre en compte les aspirations des mouvements sociaux qui parviennent le plus souvent très amorti et feutrés dans les enceintes parlementaires et les palais nationaux.

À cet égard, tout comme la ville de Porto Alegre qui en a donné un exemple mondialement connu, le Forum qu'elle accueille est à la fois un moyen de donner davantage de sens à la démocratie représentative, et de l'articuler avec l'exigence de la démocratie participative.

SE RÉAPPROPRIER L'AVENIR

La France est un membre important de l'Union européenne et elle peut contribuer à infléchir ses politiques, voire, dans certains cas, à les mettre en échec, notamment à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle dispose d'un siège d'administrateur au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale ; elle est membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) où les décisions se prennent par consensus et requièrent donc sa voix ; elle fait partie de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan), régie en théorie par la même règle de l'unanimité ; elle est membre titulaire du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU). Bref, elle dispose d'une large panoplie d'instruments dont bien peu de gens, et même pas les parlementaires, savent vraiment l'usage qu'elle en fait.

C'est pourtant au sein de ces instances (dont la plupart ont pour unique objectif de promouvoir et d'encadrer la mondialisation libérale) que se prennent les décisions structurantes non seulement pour la France elle-même, mais aussi pour de très nombreux pays, en particulier ceux en développement. Et ces décisions sont ensuite présentées à l'opinion comme celles, contraignantes, de " Bruxelles ", de l'OMC, du FMI, de la Banque, de l'OCDE, etc., comme s'il s'agissait-là d'entités extérieures auxquelles il n'y aurait d'autre choix que de se soumettre, alors même que des représentants du gouvernement français les ont explicitement approuvées.

■ **Il est donc grand temps de placer ces institutions sous les projecteurs de l'opinion** et de demander des comptes à ceux qui, en notre nom, décident des politiques qui y sont menées. Car c'est effectivement là que les choses sérieuses se passent !

Si, en 2002, Attac contribue à mettre en débat la politique de la France, et plus particulièrement celle du ministère des finances au sein ces organisations, afin de la ramener dans le giron des élus, l'association n'aura pas failli à sa mission d'éducation populaire et parlementaire !

Tout doit commencer par les mécanismes de décision de l'Union européenne, car les affaires communautaires sont de plus en plus des affaires françaises, belges, espagnoles, allemandes, etc. Il est peu de domaines où les politiques nationales restent entièrement autonomes – même, à la limite, lorsque ce serait possible. En revanche, dans un nombre croissant de cas, elles sont seulement la traduction, dans un pays donné, de décisions prises soit à quinze par les gouvernements, soit par des instances indépendantes échappant à tout contrôle citoyen : Commission, Banque centrale européenne. Et, en règle générale, la moulinette communautaire, à quelques exceptions près, fonctionne comme une implacable machine à libéraliser, à privatiser et à flexibiliser, indépendamment des aspirations des populations. Ainsi, par une alchimie à rebours, l'attachement général des opinions aux services publics se transforme en politiques communautaires de laminage de ces mêmes services publics...

■ **Quelles que soient les institutions que chacun souhaite pour l'avenir de l'Europe** (et les points de vue sont légitimement divers à ce sujet), il est urgent d'y introduire une forte dose de contrôle des élus. Des élus nationaux en premier lieu, des élus européens également pour ceux qui privilégient une logique de type fédéral. Des solutions exist-

tent, à condition qu'existe aussi la volonté politique. Ne nous faisons cependant pas d'illusions : la quasi totalité des dirigeants (qu'ils soient au pouvoir ou aspirent à y accéder) sont parfaitement à l'aise dans la configuration actuelle. Dans les décisions européennes, ce sont en effet les exécutifs nationaux qui, juxtaposés (ils forment ainsi le conseil des ministres de l'UE), constituent le véritable législatif communautaire, le Parlement européen ne jouant qu'un rôle très limité. Ce système, au passage, permet de faire " avaler ", par le truchement de l'UE, des mesures impopulaires que les gouvernements auraient du mal à faire adopter sur le plan national.

Si les mécanismes de décision de l'UE accusent un considérable déficit démocratique, ceux régissant les positions que prennent les gouvernements dans les institutions financières internationales relèvent, eux, pratiquement du secret. Quant on connaît le rôle catastrophique joué par la Banque mondiale et le FMI dans la plupart des pays en développement, on est en droit de savoir quelles mesures l'administrateur français de ces deux institutions (dont la France détient 5 % du capital) soutient ou combat. On connaît malheureusement la réponse : alignement systématique, comme les autres pays européens, sur les positions de Washington. En Asie, en Afrique, en Amérique latine, les peuples saignés à blanc par le poids de la dette externe et, en conséquence, victimes des programmes d'ajustement structurel et de leurs " conditionnalités ", s'en prennent à juste titre à la Banque mondiale et au FMI. Mais il seraient en droit de mettre également en accusation les gouvernements qui y font la loi dont le gouvernement français.

■ **Ces décisions sont la chasse gardée du ministère des Finances.** Les parlementaires n'ont droit, et seulement depuis peu, qu'à un rapport annuel parfaitement insipide établi après-coup par ce même ministère. Cette situation est intolérable et met les mouvements sociaux, tout comme les élus, en porte-à-faux avec ceux des pays avec lesquels ils veulent manifester leur solidarité. Si nous voulons être conséquents, la première de ces solidarités est d'exiger un contrôle parlementaire public, et en temps réel, des positions des représentants du gouvernement français, lui-même assorti de mécanisme d'information en direction des mouvements citoyens. La création d'une structure permanente, du type des actuelles Délégations pour l'Union Européenne des deux assemblées, pourrait permettre d'exercer cette mission. Cette dernière ne se limiterait pas à la Banque et au FMI : elle s'étendrait évidemment à l'OMC et à l'OCDE – postes avancés de la mondialisation libérale –, mais aussi à l'OIT, à l'OMS, à la FAO, au PNUD, à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et à des dizaines d'autres institutions multilatérales où se prennent des décisions qui nous affectent directement, mais que personne, à part le ministère directement concerné, ne contrôle, ni même ne connaît.

■ **Il y a à un gigantesque champ pour l'exercice de la démocratie**, tant représentative que participative, pratiquement laissé en friche par les structures et les pratiques actuelles. Ce champ est international. Se l'approprier, pour les élus comme pour les citoyens, c'est quitter le territoire de la politique spectacle et du jeu d'ombres hexagonal, et pénétrer dans le véritable saint des saints des enjeux de pouvoir.

À cet égard, le vote, par l'Assemblée nationale, d'un amendement mettant en œuvre cette mesure, mais la subordonnant à l'accord des autres Parlements concernés, ne doit pas être lu comme une manière de " botter en touche ". C'est un vrai succès politique et un point d'appui très important pour nos partenaires européens qui, chacun dans son pays, se battent pour faire prendre la même décision.

Cette même démarche vaut pour nos principales autres campagnes.

L'annulation de la dette publique du tiers-monde a fait l'objet, en 2000, d'une campagne mondiale de Jubilé 2000 à laquelle nous nous sommes associés en essayant d'agir en France, là où nous disposons de leviers et de moyens de pression : sur notre propre gouvernement. Avec, dans la mesure de nos moyens, un accompagnement de formation et d'information. Compte tenu de la situation argentine et, demain, turque ou autre, la question de la dette est devenue encore plus explosive, et elle pose pour nous le problème, évoqué en première page de ce Manifeste, du contrôle démocratique des positions prises par le gouvernement français au FMI et ailleurs. Elle aggrave aussi la situation des femmes, particulièrement victimes des politiques néolibérales, et souvent aiguillons les plus dynamiques des luttes menées pour les contrecarrer. D'où le soutien d'Attac aux initiatives de la Marche mondiale des femmes.

Logique identique pour l'exigence de suppression des paradis fiscaux, bancaires et judiciaires. L'Europe, au sein de laquelle prolifèrent ces zones hors-la-loi, est apparue comme le cadre le plus pertinent. Nos efforts à la fois de formation (par les travaux et les publications du Conseil scientifique) et d'action à Andorre, Jersey, Luxembourg et Monaco sont là pour en témoigner.

■ **Les dossiers de l'OMC**, eux, combinent intimement les dimensions locale et nationale, communautaire et internationale. Dans la mesure où il existe une politique commerciale unique de l'Union européenne, mais où celle-ci est fixée par les États membres, c'est auprès de ces derniers que nous pouvons

intervenir dans nos pays respectifs.

C'est pourquoi, à l'occasion de la négociation du traité de Nice en décembre 2000, nous nous sommes battus pour préserver le vote à l'unanimité dans le mandat donné à la Commission en matière de commerce des services, en priorité dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la culture. Faute de quoi nous aurions perdu un précieux levier d'action face à la propension libre-échangiste de la majorité des autres membres de l'UE.

Notre prochain combat contre les menaces que fait peser l'OMC portera très certainement sur les OGM. Le gouvernement Bush, en effet, après avoir engrangé les succès de Doha, veut maintenant aller plus loin, et très vite : il a manifesté sa volonté de contraindre l'UE d'accorder des autorisations d'importation de nouveaux produits transgéniques afin de satisfaire les appétits de profit de ses multinationales de l'agro-chimie. Le moins que l'on puisse dire, en la matière, c'est qu'il ne faut pas compter sur la fermeté de la Commission européenne. Cependant, comme la décision relève, en dernière instance, des 15 États membres, il appartient aux candidats aux prochaines élections de nous dire sans attendre quelle attitude ils adopteront sur ce sujet : autorisation ou pas autorisation ?

On voit bien que le cadre de nos actions est le plus souvent communautaire ou international, car ce sont là les niveaux pertinents de la décision. Cependant, dans chaque cas, cela implique prioritairement que nous commencions à nous mobiliser en France. Et que nous le fassions tous ensemble.

Attac, à cet égard, adopte en permanence un comportement ouvert et unitaire en recherchant les convergences avec les autres forces poursuivant les mêmes objectifs. La présence, parmi nos membres fondateurs, d'associations et de syndicats très variés est, de ce point de vue, un atout particulièrement précieux. Il nous permet de bénéficier de leurs engagements propres, de leur capital d'expertise et d'expérience de lutte, acquis au fil des années.

■ **Au plan international**, prévaut la même logique. Nous prenons les mouvements partenaires tels qu'ils sont, leur nature et leur objectifs généraux différant considérablement d'un cas à l'autre. La mise en place d'un réseau de structures Attac, déjà présentes dans 40 pays, est évidemment un « plus » considérable dans cette stratégie. Beaucoup de ces structures jouent le même rôle qu'Attac France : celui d'un pôle de rassemblement des énergies militantes, pluraliste et ne " roulant " pour personne. Il est d'ailleurs frappant d'y constater partout deux caractéristiques communes avec les nôtres : un profil de mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action, et la capacité d'attirer à elles des femmes et des hommes qui ne se reconnaissent pas forcément dans l'adhésion à un parti, voire à un syndicat. Attac incorpore ainsi à la lutte contre la mobilisation libérale et à l'élaboration d'alternatives, des forces qui n'avaient pas trouvé jusque-là de cadre approprié à leur désir de penser et d'agir ensemble.

■ **Le Forum social mondial de Porto Alegre**, à la conception duquel Attac a pris une part importante, est le débouché, cette fois-ci planétaire, de la volonté partout présente de globaliser les luttes, les espoirs et les propositions. S'y retrouvent de plain-pied, et venus du monde entier, syndicats, associations et ONG, ainsi que les élus du suffrage universel.

Nous ne craignons absolument pas ce dialogue de proximité avec les responsables politiques, dans le respect réciproque de l'identité et des responsabilités de chacune des parties : il n'aliène en rien notre indépendance à leur égard, et il peut les inciter à mieux prendre en compte les aspirations des mouvements sociaux qui parviennent le plus souvent très amorties et feutrées dans les enceintes parlementaires et les palais nationaux.

À cet égard, tout comme la ville de Porto Alegre qui en a donné un exemple mondialement connu, le Forum qu'elle accueille est à la fois un moyen de donner davantage de sens à la démocratie représentative, et de l'articuler avec l'exigence de la démocratie participative.

UN MONDE JUSTE

■ La démocratie se lit aussi dans l'assiette

Baisse constante de la population paysanne, crises sanitaires à répétition, désertification rurale et dégradation du paysage bocager : tout indique qu'il est temps d'imaginer un autre modèle d'agriculture, dégagé des choix productivistes qui prévalent aujourd'hui en France et en Europe.

Ces choix imposent une agriculture à bas prix, écrasent le revenu du travail paysan et s'inscrivent uniquement dans une logique d'échanges commerciaux concurrentiels. Cette vision est dévastatrice à tous égards.

Au Sud, elle déstabilise les marchés locaux et ruine les agricultures vivrières, réduisant d'autant toute souveraineté alimentaire ; au Nord, elle institutionnalise une dualité malsaine dans les types d'alimentation. D'un côté, des produits agro-industriels, dangereux à maints égards, de l'autre quelques niches de qualité pour les consommateurs plus aisés.

Le métier de paysan rassemble en fait trois fonctions : produire des biens alimentaires en quantité et en qualité suffisantes, assurer une dimension et un lien social par la création de l'emploi, préserver, enfin, les ressources naturelles et la biodiversité afin d'assurer la transmission du patrimoine commun de l'humanité aux générations futures.

La construction d'une société démocratique se joue aussi dans l'assiette !

C'est pourquoi les manipulations génétiques, les OGM, les brevets sur le vivant dans l'agriculture (qui visent à assujettir agriculteurs et consommateurs aux seules lois du marché, et dans les mains de quelques firmes semencières planétaires) sont inacceptables. Interdire le brevetage du vivant, patrimoine inaliénable et commun de l'humanité passe obligatoirement par l'abrogation de la directive européenne de transposition.

La France, l'Europe, doivent reconnaître aux paysans le droit de ressemer leurs graines et prendre en considération leur travail et celui des communautés pour sauvegarder la biodiversité.

■ Défendre la culture pour une humanité plurielle

En décrétant la fin de l'"exception culturelle française", Jean-Marie Messier, le patron de la multinationale Vivendi, a relancé le débat sur la marchandisation de la culture.

En France, pour protéger la création artistique et la distribution (le réseau des libraires en particulier), des mesures ont été prises par les pouvoirs publics, certains pays européens se dotant de lois similaires.

Il s'agit, en particulier, du prix unique du livre, de l'instauration d'une politique de quotas européens et nationaux dans la diffusion audiovisuelle (pour la musique comme pour les films), de l'obligation pour les chaînes de télévi-

sion (et surtout Canal +, seule chaîne payante sur le réseau hertzien) de participer à la production cinématographique, et de l'affectation d'une part du prix du billet d'entrée dans les salles de cinéma à la production européenne.

Ces mesures ont eu des effets positifs. Le renouveau du cinéma français, par exemple, n'aurait pas été possible sans les aides à la création que les sommes dégagées ont permis de distribuer.

Certes, des questions nouvelles sont soulevées, par exemple, par les échanges d'œuvres musicales permis par Internet. Mais ce qui, au plan européen, devrait guider toute réforme, c'est la possibilité d'élargir encore la diffusion artistique, grâce à des coûts accessibles, tout en garantissant aux auteurs et créateurs les moyens de poursuivre leur activité.

Les préoccupations des multinationales et des grands groupes sont portées de manière significative par l'offensive de Jean-Marie Messier. Celui-ci voudrait en finir avec les obligations de Canal + et, plus généralement, faire sauter le système spécifique d'aide au cinéma français pour faciliter la diffusion des produits américains, déjà omniprésents, dont il est aujourd'hui un des producteurs. Les artistes et créateurs français ont relevé le défi et engagé le combat.

Nous sommes avec eux.

DANS L'ACTION PAR DELÀ LES FRONTIÈRES

Rappelons une évidence : la mondialisation libérale est... mondiale. Les résistances à lui opposer et les alternatives à élaborer contre elle ne peuvent donc, pour être efficaces, que se situer au même niveau. Cela ne signifie en rien que les échelons intermédiaires – en ce qui nous concerne, européen et français – perdraient

de leur importance : si la définition des objectifs est transfrontières, leur mise en œuvre s'effectue dans des situations nationales spécifiques, sans mode d'emploi unique.

D'emblée, Attac situe donc sa réflexion et son action à l'échelle internationale. Face à une finance globalisée, les mesures de régulation et de redis-

tribution à imposer doivent en effet avoir une assise géographique et une masse critique suffisantes. C'est pourquoi, dans une première étape et en prélude à son extension au reste du monde, nous avons toujours plaidé pour une zone Tobin en Europe, et pas seulement en France.

■ Repenser l'organisation sociale autour du travail

La France, l'Europe, comme tous les pays de l'OCDE, sont rongées par le chômage et une précarité multiforme. Ces deux maux découlent de la financiarisation des économies. Celle-ci entraîne un terrible cercle vicieux : la bulle financière s'alimente des gains de productivité qui ne sont plus redistribués aux salariés ; les salaires sont écrasés tandis que la productivité augmente, de telle sorte que s'opère un énorme transfert de revenus de la masse salariale vers le profit. Cette austérité salariale engendre à son tour une croissance médiocre ; les profits ne trouvent pas à s'investir et sont alors recyclés sous forme de revenus financiers. D'où la pression constante des employeurs pour réduire le "coût du travail" et les "charges sociales", pression qui se traduit par une précarisation des conditions générales d'emploi. Avec les licenciements de convenance boursière, les affaires Michelin et Danone ont montré le lien entre la spéculation financière et les suppressions d'emplois.

À cette spirale régressive, il faut oser opposer la revalorisation de la rémunération du travail. L'idée que le plein emploi serait une utopie passiste n'est que la feuille de vigne d'un discours conservateur, recouvrant les intérêts corporatistes de groupes opposés à toute perspective de modification de la répartition des revenus.

Or une véritable réduction du temps de travail, créatrice d'emplois, comme le bon fonctionnement des retraites par répartition, suppose une baisse de la part des revenus financiers. Tout retour au plein emploi implique donc un réajustement de la part des salaires dans le revenu national.

C'est cette demande qu'opposent les salariés, comme les privés d'emploi, aux prétentions du Medef, en revendiquant un statut de salarié qui les garantirait contre la précarisation et l'émiettement.

■ Des services publics à défendre et à améliorer

Si les services publics ne sont pas parfaits, ils dessinent l'architecture d'une "autre organisation sociale" possible. Garants d'égalité d'accès, d'égalité devant les tarifs, d'égalité de traitement enfin, ils démontrent que certaines activités peuvent échapper aux impératifs de la rentabilité financière immédiate. Ils le font avec succès : en France, les réseaux de transport, de communication, d'énergie, le système de santé publique – estimée par l'Organisation mondiale de la santé comme le meilleur du monde –, l'éducation, sont, malgré les agressions qu'ils subissent, extrêmement performants.

L'enjeu financier est énorme ; publics, ces services soustraient des sommes faramineuses aux jeux purement spéculatifs et remplissent un rôle décisif pour que la logique du profit ne l'emporte pas sur l'intérêt général dans des domaines essentiels de la vie sociale. C'est pour ces raisons qu'ils sont attaqués sans relâche par les intérêts privés. Au plan européen, les ouvertures à la concurrence, impulsées par la Commission et décidées par les gouvernements, nourrissent un processus de dégradation et de dépérissement comme au Royaume-Uni. Les entreprises publiques, elles, se transformant progressivement en multinationales avec comme aboutissement logique la perspective de leur privatisation (EDF, GDF, SNCF).

Plus généralement, l'OMC avec son Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), se place en première ligne pour privatiser toutes les activités de service. Pour l'OMC, ces activités ne sont que des marchandises, même les plus fondamentales comme la santé ou l'éducation. Faire échec à cette rapacité exige de redonner toute sa valeur à la notion d'intérêt public.

■ **L'éducation mise aux enchères ?**
La privatisation généralisée de l'éducation est un objectif inscrit dans l'article 1 de l'AGCS. Cette course à la marchandisation prend des aspects

très diversifiés selon les pays, les continents ; mais son objectif est toujours double : économique et idéologique. Comme l'indique la Charte de Porto Alegre pour l'éducation publique, cette logique de domination se tisse d'inégalités sans fin : privilège des riches sur les pauvres, du Nord sur le Sud, préférence à la scolarisation des garçons au détriment des jeunes filles...

En France, compte tenu de la spécificité de son système éducatif – fondé sur l'école laïque et publique –, c'est de l'intérieur même du secteur public que se mène l'offensive libérale, toujours en référence aux "valeurs de l'entreprise", ramenées aux seules valeurs... des employeurs. Ainsi justifie-t-on pêle-mêle l'intrusion dans l'école de la publicité pour des marques multinationales, l'utilisation de mallettes pédagogiques vantant les activités de telle société ou telle banque. Ces dogmes libéraux appliqués à l'école sur fond de chômage ont largement nourri des inégalités massives entre établissements, l'échec scolaire et une perte des repères culturels. La défiance vis-à-vis de l'institution scolaire, la violence qui trop souvent l'exprime, en sont quelques-uns des symptômes les plus inquiétants. Ce n'est qu'en rompant avec ces dogmes qu'il sera possible de renouer avec une éducation pour toutes et tous.

■ L'impôt, ce pelé, ce galeux... outil de justice et de solidarité

Qui dit intérêt public, services publics, dit également financement public. Les libéraux dénoncent l'impôt comme un facteur de stagnation sociale, étouffant l'initiative individuelle. Et nos gouvernements de promettre "moins d'impôts" ! C'est pure démagogie. L'impôt doit servir à financer les dépenses socialisées, répondant à la satisfaction des besoins collectifs. C'est seulement au regard de la satisfaction de ces besoins sociaux que l'on peut déterminer si, oui ou non, il y a "trop d'impôts".